

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

Délibérations :
N° 2011_1_3

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents :

Votants : 9

L'an deux mille onze , le Lundi 24 Janvier à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire , à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT,Le Maire.

Date de convocation du Conseil Communal : 13 Janvier 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BRUNET Jacky, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur VIART Luc

Excusée : TUILLIERE Chantal, PARTHONNEAU Nicolas

Objet : Demande de fonds de concours à la CDC de la Boixe pour les travaux de la Traverse de Ravaud

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander un fonds de concours à la CDC de la Boixe pour financer les travaux d'aménagement de la Traverse de Ravaud d'un montant de 30.000,00 € sur la base du montant total HT des travaux de 372.210,00 €uros.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité;

- Décide de demander un fonds de concours à la CDC de la Boixe de 30.000,00 euros pour financer les travaux d'aménagement de la Traverse de Ravaud.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Votants : 9
0 bulletin(s) blanc
9 suffrage(s) exprimés

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT